

# SAINT - GERVASY

## Réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2015

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Mathieu BOUE, Denise CLARION, Pascale GIL, Thierry EUZIERE, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, David WILLIAMS.

Absents représentés : Bruno BARRE, Nathalie BUSSI, Martine PLOYE, Elia SALANCON.

Absent : Marie MARTINEZ, Fred CILLER.

Secrétaire de séance : Mathieu BOUE

Ouverture de crédits d'investissement: Le Conseil municipal conformément à l'article L 6212-1 du CGCT, autorise l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015, du quart des crédits d'investissement votés au budget 2014. Ce montant d'ouverture anticipée de crédits d'investissement se monte à 47 277€. Ce montant sera inscrit au budget 2015.

Convention scènes d'Agglo: Le Maire est autorisé à signer la convention liant la commune à NIMES METROPOLE pour l'organisation des « scènes d'Agglo » qui seront cette année « vendredi de l'Agglo ».

Décisions modificatives: Le Conseil donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat intercommunal « projet de vie des personnes âgées » qui a laissé sa place à un établissement public médico-social et au transfert à celui-ci de ses avoirs et emprunts..

Convention Commune/Oc'Via: Le Conseil examine les termes et les plans accompagnant la convention à intervenir entre la Commune / Oc'Via SA, Oc'Via construction et Oc'Via Maintenance relative à la rétrocession et l'entretien à venir des voies de communication créées dans le cadre des travaux CNM pour rétablir les routes et chemins communaux touchés par les travaux de construction de la nouvelle voie ferrée. Il autorise le Maire à la signer.

Subvention DETR: Le Conseil municipal approuve la demande de subvention pour la construction d'un local commercial pour l'installation d'une supérette à proximité des autres commerces dans le cadre de la DETR.

Indemnité au receveur municipal: suite au départ du receveur municipal, le conseil vote l'attribution à son successeur de l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Convention Passeport-été: la décision de reconduire le dispositif du « passeport-été pour développer chez les jeunes de 13 à 23 ans, leurs facultés d'autonomie en leur offrant, au cours des vacances d'été, un large éventail d'activités culturelles et

sportives ayant été prise, le Maire est autorisé à signer la convention qui lie la commune à la ville de NIMES.

Convention « Odyssée »: Le maire est autorisé à signer la convention avec l'«Odyssée» de REDESSAN pour l'organisation d'un séjour à la neige pour les adolescents. La commune prenant en charge 150€ par participant, pour un maximum de 10 places.